

Délibération n° 2016-109

OBJET : **AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AU LOT N° 1 « PRESTATIONS DE SERVICES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS » POUR LES COMMUNES DE VERRIÈRES-LE-BUISSON ET DE WISSOUS**

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice : 78
Présents : 69
Présents et représentés : 77
Votants : 77

SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU
ESSONNE

12 FEV. 2016

ARRIVEE

Le mercredi 3 février 2016, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 28/01/2016, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de M. BOURNAT, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

M. Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Mme. Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
M. Christian	LECLERC	Commune de Champlan
M. Jean-Paul	BENEYTOU	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Fabienne	GERARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Martine	CINOSI-GIRARD	Commune de Chilly-Mazarin
Mme. Patricia	VINCENT	Commune de Chilly-Mazarin
M. Guy	MALHERBE	Commune de Epinay-sur-Orge
Mme. Geneviève	BESSE	Commune de Epinay-sur-Orge
M. Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Mme. Anne	de ROCQUIGNY	Commune de Gif-sur-Yvette
M. François	ROMAIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Jean-Luc	VALENTIN	Commune de Gif-sur-Yvette
M. Franck	GAUDART	Commune de Gometz-le-Châtel
M. Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
M. Frédéric	DURO	Commune d'Igny
Mme. Patricia	LECLERCQ	Commune d'Igny
M. François	PELLETANT	Commune de Linas
Mme. Sandrine	GELOT-RATEAU	Commune de Longjumeau
M. Rémi	BETIN	Commune de Longjumeau
M. Gilles	GOBRON	Commune de Longjumeau
M. Jacques	LEPELTIER	Commune de Longjumeau
M. Olivier	SEGBO	Commune de Longjumeau

Communauté PARIS-SACLAY

Délibération n° 2016-109

Mme. Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
M. Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Mme. Michèle	FRERET	Commune de Massy
M. Dawari	HORSFALL	Commune de Massy
Mme. Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Mme. Bouchra	LAOUES	Commune de Massy
M. Serge	MORONVALLE	Commune de Massy
M. Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Mme. Elisabeth	PHLIPPOTEAU	Commune de Massy
Mme. Sylvianne	RICHARDEAU	Commune de Massy
M. Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
M. Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
M. Claude	PONS	Commune de Montlhéry
Mme. Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
M. Paul	RAYMOND	Commune de Nozay
M. David	ROS	Commune d'Orsay
Mme. Marie-Pierre	DIGARD	Commune d'Orsay
M. Raymond	RAPHAEL	Commune d'Orsay
Mme. Michèle	VIALA	Commune d'Orsay
M. Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Mme. Michelle	CHENIAUX	Commune de Palaiseau
M. Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Mme. Chrystel	LEBOEUF	Commune de Palaiseau
Mme. Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
M. Hervé	PAILLET	Commune de Palaiseau
M. Michel	ROUYER	Commune de Palaiseau
M. Jean-Jacques	DEBRAS	Commune de Saclay
M. Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
M. Jean	FLEGEO	Commune de Saulx-les-Chartreux
Mme. Michèle	DESCAMPS	Commune des Ulis
M. Paul	LORIDANT	Commune des Ulis
M. Jean	ROZNOWSKI	Commune des Ulis
M. François	HILLION	Commune de Vauhallan
M. Thomas	JOLY	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Véronique	CHATEAU-GILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Gérard	DOSSMANN	Commune de Verrières-le-Buisson
Mme. Caroline	FOUCAULT	Commune de Verrières-le-Buisson
M. Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Mme. Anne	BERCHON	Commune de la Ville du Bois

Communauté PARIS-SACLAY

Délibération n° 2016-109

M. Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Patrick	BATOUFFLET	Commune de Villebon-sur-Yvette
M. Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
M. Patrice	GILBON	Commune de Villiers-le-Bâcle
M. Richard	TRINQUIER	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Mme. Brigitte PUECH pouvoir à M. Christian LECLERC
Mme. Florence LORTON pouvoir à M. Rémi BETIN
M. Olivier THOMAS pouvoir à Mme. Catherine DELAITRE
M. Bernard LAFFARGUE pouvoir à Mme. Sylvianne RICHARDEAU
Mme. Denise CHALEM pouvoir à M. Grégoire de LASTEYRIE
Mme. Françoise MARHUENDA pouvoir à M. Paul LORIDANT
Mme. Sonia DAHOU pouvoir à M. David ROS
Mme. Ouiam HAMMAN pouvoir à M. Jean ROZNOWSKI

DELEGUES ABSENTS

M. Babacar	FALL	Commune des Ulis
------------	------	------------------

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François VIGIER

Communauté PARIS-SACLAY

Délibération n° 2016-109

Objet : AUTORISATION DONNÉE AU PRÉSIDENT DE SIGNER L'AVENANT N°1 AU LOT N°1 « PRESTATIONS DE SERVICES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS » POUR LES COMMUNES DE VERRIÈRES-LE-BUISSON ET DE WISSOUS

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de M. Jean-François VIGIER.

VU le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires modifiant le calendrier électoral et notamment son article 37;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république dite « loi NOTRe » et notamment ses articles 66 et 68 relative à la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages et assimilés ;

VU le Code des marchés publics ;

VU l'arrêté du Préfet de l'Essonne n°2015-PREF.DRCL n°718 en date du 2 octobre 2015 prononçant la fusion des communautés d'agglomération d'Europ'Essonne et du Plateau de Saclay avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous

VU le lot n°1 marché N°S-09-23 de services de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés notifié par la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvres au groupement solidaire OTUS SNC- TAI le 17 décembre 2009 ;

CONSIDERANT que la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés » sur le territoire des communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous était exercée jusqu'au 31 décembre 2015 par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvres ;

CONSIDERANT que par arrêté préfectoral n°2015-PREF.DRCL n°718 en date du 2 octobre 2015, les communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous font partie du périmètre de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay » ;

CONSIDERANT qu'à compter du 1^{er} janvier 2016, la « Communauté Paris-Saclay » exerce la compétence « collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés » sur le territoire des communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous ;

CONSIDERANT qu'il convient d'acter par voie d'avenant le transfert des prestations du lot n°1 du marché de services de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés à la « Communauté Paris-Saclay » ;

Communauté PARIS-SACLAY

Délibération n° 2016-109

APRES EN AVOIR DELIBERE ;

A la majorité absolue des suffrages exprimés,

1. APPROUVE l'avenant n° 1 au lot n° 1 « Prestations de services de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et en apport volontaire » du marché N° S-09-23 de services de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés passé avec le groupement solidaire OTUS SNC-TAI.
2. AUTORISE le président ou son représentant à signer ledit avenant.
3. DIT que les crédits afférents sont inscrits au budget de la communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay »

Fait et délibéré le mercredi 3 février 2016
Extrait conforme à l'original



Le Président,

Michel BOURNAT

ADOPTÉE par (77 VOIX)

77 POUR : Mme. Brigitte PUECH, M. Jean-François VIGIER, Mme. Irène BESOMBES, M. Christian LECLERC, M. Jean-Paul BENEYTOU, Mme. Fabienne GERARD, Mme. Rafika REZGUI, Mme. Martine CINOSI-GIRARD, Mme. Patricia VINCENT, M. Guy MALHERBE, Mme. Geneviève BESSE, M. Michel BOURNAT, M. Yann CAUCHETIER, Mme. Anne de ROCQUIGNY, M. François ROMAIN, M. Jean-Luc VALENTIN, M. Franck GAUDART, M. Francisque VIGOUROUX, M. Frédéric DURO, Mme. Patricia LECLERCQ, M. François PELLETANT, Mme. Sandrine GELOT-RATEAU, M. Rémi BETIN, M. Gilles GOBRON, M. Jacques LEPELTIER, Mme. Florence LORTON, M. Olivier SEGBO, M. Olivier THOMAS, Mme. Catherine DELAITRE, M. Vincent DELAHAYE, Mme. Michèle FRERET, M. Dawari HORSFALL, Mme. Hella KRIBI-ROMDHANE, M. Bernard LAFFARGUE, Mme. Bouchra LAOUES, M. Serge MORONVALLE, M. Pierre OLLIER, Mme. Elisabeth PHILIPPOTEAU, Mme. Sylvianne RICHARDEAU, M. Mustapha

Communauté PARIS-SACLAY

Délibération n° 2016-109

MARROUCHI, M. Nicolas SAMSOEN, M. Claude PONS, Mme. Isabelle KLJAJIC, M. Paul RAYMOND, M. David ROS, Mme. Marie-Pierre DIGARD, M. Raymond RAPHAEL, Mme. Michèle VIALA, M. Grégoire de LASTEYRIE, Mme. Denise CHALEM, Mme. Michelle CHENIAUX, M. Pierre COSTI, Mme. Chrystel LEBOEUF, Mme. Véronique LEDOUX, M. Hervé PAILLET, M. Michel ROUYER, M. Jean-Jacques DEBRAS, M. Pierre-Alexandre MOURET, M. Jean FLEGEO, Mme. Françoise MARHUENDA, Mme. Sonia DAHOU, Mme. Michèle DESCAMPS, Mme. Ouiam HAMMAN, M. Paul LORIDANT, M. Jean ROZNOWSKI, M. François HILLION, M. Thomas JOLY, Mme. Véronique CHATEAU-GILLE, M. Gérard DOSSMANN, Mme. Caroline FOUCAULT, M. Jean-Pierre MEUR, Mme. Anne BERCHON, M. Dominique FONTENAILLE, M. Patrick BATOUFFLET, M. Igor TRICKOVSKI, M. Patrice GILBON, M. Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission :

Date AR Préfecture :

Communauté PARIS-SACLAY

AVENANT N° 1

MARCHE PUBLIC N° S-09-23 DE SERVICES DE CONTENEURISATION ET DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

Lot n° 1 « Prestations de services de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et en apport volontaire »

Entre les soussignés :

- D'une part : **Communauté d'agglomération « Communauté PARIS-SACLAY »**
1, rue Jean Rostand
91898 ORSAY Cedex

Représenté par **Monsieur Michel BOURNAT**, Président, dûment habilité par la délibération du Conseil communautaire n° 2016-... en date du 3 février 2016

Ci-après dénommée « **LA COMMUNAUTE PARIS-SACLAY** »

- Et d'autre part : **Société OTUS SNC (mandataire du groupement)**
Immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 622 057 594
Immeuble Le Vermont
28 boulevard de Pesaro - CS 100049
92571 NANTERRE Cedex

Représenté par **Monsieur Régis MALTRY**
Directeur Commercial Régional Clients Publics

Société TAÏS (cotraitant)
Immatriculée au RCS d'Aix-en-Provence sous le n° 421 345 638
28 boulevard de Pesaro
92000 NANTERRE

Représenté par **Monsieur Emmanuel UGOLINI**
Directeur Commercial Déchets Industriels

Ci-après désigné par « **LE TITULAIRE** »

Communauté PARIS-SACLAY

Il est rappelé ce qui suit :

La Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre a notifié, en date du 17 décembre 2009, au groupement solidaire OTUS SNC - TEMACO SAS le lot n° 1 « Prestations de services de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et en apport volontaire » du marché public de services n° S-09-23 de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Il s'agit d'un marché public de services à procédure formalisée soumis aux dispositions des articles 29, 33, 57, 58 et 59 du code des marchés publics. Il est passé pour une durée de trois ans reconductible une fois par voie expresse soit jusqu'au 16 décembre 2015.

En raison de la création, au 1^{er} janvier 2016, de l'Etablissement public territorial (EPT), la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bievre a décidé de prolonger la durée du présent marché de 12 mois et 14 jours soit jusqu'au 31 décembre 2016.

Par arrêté du Préfet de l'Essonne n° 2015-PREF.DRCL n° 718 en date du 2 octobre 2015, a été prononcée la fusion des communautés d'agglomération d'Europ'Essonne et du Plateau de Saclay avec extension aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous.

Un nouvel établissement public de coopération intercommunale, issu de cette fusion, est créé à compter du 1^{er} janvier 2016 : La Communauté d'agglomération « Communauté PARIS-SACLAY ».

Conformément aux articles 66 et 68 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, la communauté PARIS-SACLAY devient compétente de plein droit en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages et déchets assimilés dès le 1^{er} janvier 2016, date de sa création.

A compter de cette date, la communauté PARIS-SACLAY sera partie prenante au marché conclu avec la société OTUS pour les prestations relatives aux communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous.

Le présent avenant acte le transfert des prestations, concernant les communes de Verrières-le-Buisson et de Wissous, à la Communauté PARIS-SACLAY.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article n° 1 :

A compter du 1^{er} janvier 2016, la Communauté PARIS-SACLAY sera substitué de plein droit, dans les droits et obligations découlant du lot n° 3 « Prestations de services de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte-à-porte et en apport volontaire » du marché public de services n° S-09-23 de conteneurisation et de collecte des déchets ménagers et assimilés.

Article n° 2 :

La substitution visée à l'article 1^{er} concerne le périmètre suivant conformément à l'arrêté du Préfet de l'Essonne n° 2015-PREF.DRCL n° 718 du 2 octobre 2015 :

- Commune de Verrières-le-Buisson
- Commune de Wissous

Communauté PARIS-SACLAY

Article n° 3 :

Les forfaits mensuels, calculés sur une base de sept communes nécessitent d'être revus, afin de déterminer le montant des prestations imputables à la Communauté PARIS-SACLAY au titre des communes de Verrières-le-Buisson et Wissous.

Un prorata avait été réalisé par le titulaire du marché au sein de son mémoire technique lors de la remise de son offre. Ce prorata, devenu contractuel suite à l'attribution du marché, a été repris dans le cadre du présent avenant. Il est le suivant :

Nombre de sorties de bennes	Pour l'ensemble des communes des Hauts-de-Bièvre	Commune de Verrières-le-Buisson	Commune de Wissous
Ordures ménagères	82	9,25	4
Collecte sélective	25	3	2
Verre	10,5	1,5	1
Déchets végétaux	10,15	2,46	0,77
Objets encombrants	8,31	0,69	0,23
Marchés alimentaires	18	2	1
Option 2 Collecte par véhicule GNV	127,65 (sortie pour les ordures ménagères, collecte sélective, le verre et les déchets végétaux)	16,21	7,77

Pour mémoire, deux avenants ont été passés par la communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre en date du 11/07/2012 (avenant n°2) et 18/12/2012 (avenant n°3).

Avenant n° 2 passé par la CAHB: Moins-value collecte en porte à porte des ordures ménagères

Collecte en POP OM	Pour l'ensemble des communes des Hauts-de-Bièvre	Commune de Verrières-le-Buisson	Commune de Wissous
Nombre de sorties de bennes	82	9,25	4
Incidence financière de l'avenant	-4133,33 € mensuel	-466,26 € mensuel	-201,63 € mensuel

Avenant n° 3 passé par la CAHB : Surcoût collecte en porte à porte des déchets verts

Collecte en POP Déchets verts	Pour l'ensemble des communes des Hauts-de-Bièvre	Commune de Verrières-le-Buisson	Commune de Wissous
Nombre de sorties de bennes	10,15	0	0,77
Incidence financière de l'avenant	6 722,17 € mensuel	0 : la commune n'est pas	509,96 € mensuel

Communauté PARIS-SACLAY

		concernée par l'avenant n°3
--	--	--------------------------------

En conséquence les forfaits mensuels sont les suivants au 1^{er} janvier 2016 :

Prix	Forfait mensuel en € HT pour l'ensemble des commune des Hauts-de-Bievre	Forfait mensuel en € HT Verrières- le-Buisson	Forfait mensuel en € HT Wissous	Forfait mensuel en € HT au 1 ^{er} janvier 2016 pour la Communauté PARIS- SACLAY
1.1 Collecte en porte à porte des ordures ménagères	317 130,00	35 773,81	15 469,76	51 243,57
1.1 Moins-value collecte en porte à porte des ordures ménagères (avenant n°2 passé par la CAHB)	-4 133,33	-466,26	-201,63	-667,89
1.2 Collecte déchets des marchés alimentaires	12 250,00	1 361,11	680,56	2 041,67
1.3 Collecte en porte à porte des déchets recyclables (collecte sélective)	98 603,00	11 832,36	7 888,24	19 720,60
1.4 Collecte du verre en porte à porte	32 927,00	4 703,86	3 135,90	7 839,76
1.5 Collecte en porte à porte des encombrants	37 797,50	3 138,42	1 046,14	4 184,56
1.6 Collecte en porte à porte des déchets verts	42 100,00	10 203,55	3 193,79	13 397,34
1.6 Surcoût collecte en porte à porte des déchets verts (avenant n°3 passé par la CAHB)	6 722,17	0	509,96	509,96
Option 2 : Collecte par véhicule GNV	20 820,00	2 643,89	1 267,30	3 911,19

Communauté PARIS-SACLAY

Article 4 :

Les autres dispositions du marché demeurent inchangées.

Article n° 5 :

En cas de litige, le Tribunal Administratif compétent est celui de VERSAILLES.

Fait à Orsay en deux exemplaires originaux, le

Pour la Communauté « PARIS-SACLAY »

Le Titulaire, la société OTUS SNC

Le Président

Michel BOURNAT

Mr Regis MALTRY

